



www.anqaev.fr



Octobre 2021

N° 2021 – 10

Sommaire : Nice et la Transition Ecologique, la conférence du 24 septembre 2021 ; Investissements et transition écologique chez les armateurs de ferries ; L'exemple du port de Sète engagé dans la transition écologique est encourageant ; Le Conseil d'Etat, la Délégation de Service Public entre la Corse et la Métropole ; Comprendre l'importance des nouvelles normes de pollution atmosphérique édictées par l'Organisation Mondiale de la Santé ; L'Assemblée Générale de L'ANQAEV.

Nice et la Transition Ecologique, la conférence du 24 septembre 2021

Le président de la Métropole Nice Côte d'Azur et maire de Nice a exposé le futur de Nice lors d'une conférence de presse le 24 septembre. Le titre donne le ton « **Cap vers une transition verte** ».

Après un exposé des motifs, le maire indique l'obligation de trouver des solutions dans un monde compliqué. La situation propre à Nice a évolué. La crise de la Covid et du confinement qui s'en est suivie a incité à une réflexion menant à une prise de conscience collective. Cette conscience collective reste inséparable de l'importance des responsabilités individuelles. Outre la pandémie, les phénomènes climatiques extrêmes confortent cette démarche, les inondations meurtrières et destructrices dans les vallées de la Tinée et de la Roya en octobre 2020, la multiplication des incendies, dont celui tout récent du Var et enfin l'augmentation, été après été, du phénomène des nuits tropicales (au-dessus de 20°). « **Comment concilier la croissance et l'écologie en même temps ?** » : cette question expose l'idée principale de Christian Estrosi sur la nécessité de concilier l'une avec l'autre à Nice.

La conception d'une nouvelle économie créatrice de nouveaux emplois devient l'ambition de la municipalité avec, à l'appui, un plan pragmatique prévu pour 2025 :

- *Limitation de l'urbanisation des collines niçoises ;*
- *Mise en œuvre d'un schéma directeur des eaux pluviales ;*
- *Les nouvelles places de stationnement pour les véhicules légers seront à 80% équipées de bornes de recharge électrique ;*
- *Préparation d'une charte de l'éco-construction avec les professionnels ;*
- *Une nouvelle voirie de pistes cyclables en sites propres ;*
- *La révision du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain (celui adopté en 2019 reste en vigueur) ;*
- *Plantation de 286.000 arbres. L'est de Nice est concerné par ces implantations, en particulier au port, quai du commerce et quai Infernet, sur les berges du Paillon, à Saint Jean d'Angely et sur l'avenue Barla.*

Des alternatives à la voiture thermique sont prévues comme l'extension des lignes du tramway, la création d'une Zone à Faible Emission (de gaz à effet de serre), un plan augmenté des voies cyclables, des lieux de déplacements pédestres ombragés.

Les feux rouges seront en grande partie supprimés contre une limitation à 30 km/h et la création de tunnels fluidifiant le trafic évitant de la sorte les arrêts producteurs de gaz à effet de serre et de particules ultrafines.

De même le péage autoroutier de Saint Isidore sera supprimé.



www.anqaev.fr



Les propriétaires de maisons individuelles et les copropriétés seront accompagnés financièrement et techniquement par les services municipaux lors de la transition énergétique.

Le solaire qui reste le parent pauvre de notre région, sera encouragé et développé.

Toutefois, des sujets controversés comme l'urbanisation de la plaine du Var et l'extension de l'aéroport n'ont pas été abordés.

Investissements et transition écologique chez les armateurs de ferries

Alors que la polémique autour d'une taxe de 60 € sur les véhicules légers en partance pour la Corse à partir de Nice fait rage, du côté de Marseille les investissements des armateurs continuent de plus belle. Nous avons longuement évoqués les avancées technologiques sur les navires de la Méridionale (navires bleu set blancs), filtres à particules sur les cheminées, électrification des quais et des navires, expérimentation de recharge des navires au Gaz Naturel Liquéfié à Bastia...

C'est au tour de la Corsica Linea (navires rouges et blancs) d'électrifier ses quais marseillais et ses ferries, de les équiper de filtres à soufre et surtout de lancer un nouveau navire dont le combustible est le Gaz Naturel Liquéfié, peu polluant, bien qu'il reste encore trop producteur de gaz carbonique (effet de serre - CO₂ dioxyde de carbone). Ce navire reste à taille humaine (650 passagers et 150 places de voitures). Ces progrès et ces réalisations sont prometteurs d'un avenir moins polluant pour les riverains de nos ports méditerranéens .



L'exemple du port de Sète engagé dans la transition écologique est encourageant

Le port aidé par l'Etat et la région Occitanie prévoit un investissement de 20 millions d'euros pour les navires de commerce et la grande plaisance. Dès 2023, les petits paquebots seront à même d'utiliser ces branchements électriques prévus. Les pilotines, ces petits navires permettant aux pilotes du port d'accéder aux navires au large des ports, seront électriques. Par ailleurs l'installation de 40.000 m² de panneaux photovoltaïques permettront d'alimenter le port, mais aussi d'aider le réseau électrique national.

Le Conseil d'Etat, la Délégation de Service Public entre la Corse et la Métropole

Le Conseil d'Etat a définitivement condamné, le 29 septembre 2021, la Collectivité Territoriale Corse à verser 86,3 millions d'euros à la Corsica Ferries (navires jaunes et blanc), seule en lice à Nice. En effet, d'après la Justice administrative unanime, la Corsica Ferries aurait dû recevoir une partie de la subvention finançant les compagnies maritimes desservant les lignes entre la Corse et la Métropole dont la Corsica Ferries était exclue. Nous avons signalé maintes fois que les navires de cette compagnie polluaient et que les plaques de rouille sur le navire amiral de la compagnie, le Pascal Lota inquiétaient. Cet apport d'argent public devrait permettre à la compagnie de faire comme ses rivales (Corsica Linea et Méridionale), c'est-à-dire d'investir dans des navires moins polluants ou encore mieux, des navires neufs. C'est l'objectif que devrait choisir la Corsica Ferries.



www.anqaev.fr



Comprendre l'importance des nouvelles normes de pollution atmosphérique édictées par l'Organisation Mondiale de la Santé

Seuils de référence recommandés en 2021 par rapport à ceux figurant dans les lignes directrices sur la qualité de l'air de 2005

Polluant	Durée retenue pour le calcul des moyennes	Seuil de référence de 2005	Seuil de référence de 2021
PM _{2,5} , µg/m ³	Année	10	5
	24 heures ^a	25	15
PM ₁₀ , µg/m ³	Année	20	15
	24 heures ^a	50	45
O ₃ , µg/m ³	Pic saisonnier ^b	–	60
	8 heures ^a	100	100
NO ₂ , µg/m ³	Année	40	10
	24 heures ^a	–	25
SO ₂ , µg/m ³	24 heures ^a	20	40
CO, mg/m ³	24 heures ^a	–	4

µg = microgramme

^a 99^e centile (3 à 4 jours de dépassement par an).

^b Moyenne de la concentration moyenne quotidienne maximale d'O₃ sur 8 heures au cours des six mois consécutifs où la concentration moyenne d'O₃ a été la plus élevée.

Remarque : l'exposition annuelle et l'exposition pendant un pic saisonnier sont des expositions à long terme, tandis que l'exposition pendant 24 heures et 8 heures sont des expositions à court terme.

Source : OMS

Le dernier bulletin d'information d'AtmoSud nous informe très intelligemment sur les importantes repercussions des nouvelles normes édictées par l'OMS.

En raison de l'impact de la pollution de l'air, démontrée de façon incontestable sur la santé, les valeurs à ne pas dépasser sont **revues à la baisse** par l'OMS pour la plupart des polluants de l'air.

* La valeur guide pour **les particules fines PM 2,5 est ainsi divisée par 2 (elle passe de 10 µg/m³ d'air à 5 sur l'année).**

* Celle du **dioxyde de soufre (SO₂) est divisée par 2 (elle passe de 40 à 20 µg/m³ par heure)**

* Celle du **dioxyde d'azote (NO₂) est divisée par 4, (elle passe de 40 µg/m³ d'air à 10).** Durant les étés les navires, y compris les petits navires de plaisance, explosent systématiquement les anciennes normes. Lissées sur l'année, c'est invisible, mais sur plusieurs journées, durant les mois d'août et juillet, les conséquences ne sont pas négligeables. **A plusieurs reprises durant les étés 2018 et 2019 nous avons alerté par lettres, rapports circonstanciés et messages, la Métropole et la Capitainerie.**

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie
Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boîte 272, 06300 NICE

www.anqaev.fr ----- SIRET : 829 521 806 00010 ----- contact@anqaev.fr



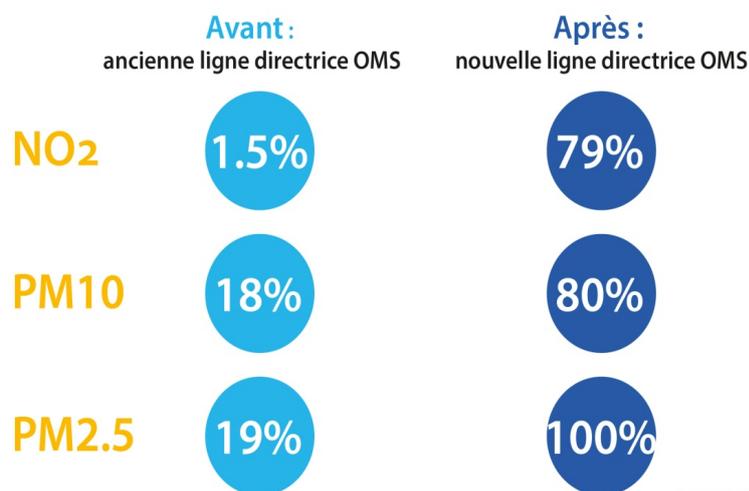
www.anqaev.fr



Ainsi La France ne respecte toujours pas la valeur réglementaire de $40 \mu\text{g}/\text{m}^3$ d'air (ancienne norme) pour ce polluant et a déjà été condamnée à une amende de 10 millions d'euros par le Conseil d'Etat en août 2021. Elle est par ailleurs en contentieux avec la Cour de Justice de l'Union Européenne pour ce polluant, émis à 60% par le secteur des transports (principalement le diesel, dont les gas-oils marins). La division par 4 du niveau de ce polluant implique une révolution dans ce domaine, avec une sortie la plus rapide possible du diesel, dans le transport de marchandises comme dans la mobilité individuelle.

Impact des nouvelles recommandations OMS en région Sud

Population exposée calculée sur la moyenne annuelle 2019
L'année 2020, en raison de la crise sanitaire, n'est pas représentative de l'exposition des populations



AtmoSud
Inspirer un air meilleur

Ces nouvelles normes montrent que la population de la Région Sud - Provence Alpes Côte d'Azur, en particulier dans les métropoles de Nice, Marseille, Aix et Toulon est particulièrement exposée, beaucoup plus que ne le laissaient entendre les précédentes normes puisqu'entre 79% et 100% de la population est victime des pollutions atmosphériques au dioxyde d'azote (NO₂), aux particules fines de 10μ et à celles ultrafines de $2,5 \mu$.

⇒ **Assemblée Générale de l'ANQAEV : réservez la date !**

l'AG de l'ANQAEV aura lieu
le vendredi 26 novembre 2021 à 17h00
dans la salle du 1^{er} étage du restaurant
La Goëlette, 20 quai des Docks, 06300 NICE
dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Le bureau de l'ANQAEV

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie
Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boîte 272, 06300 NICE

www.anqaev.fr ----- SIRET : 829 521 806 00010 ----- contact@anqaev.fr